

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU
MARDI 15 JANVIER 2019

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du bureau permanent
Rudi Seghers, directeur général faisant fonction

Absents :

Excusés :

Le président ouvre la séance à 13h00

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

1. Centre de services local et services à domicile – Activités du centre de services local
Le bureau permanent approuve le calendrier des activités du centre de services local pour le mois de février 2019.
2. Résidence – Appartements-témoins phase 9 – Créance 1 – Mise en paiement de la facture – Novo
Au cours des travaux de construction des appartements témoins , phase 9 (bloc F, 1er étage), les créances sont livrées en fonction de l'état d'avancement des travaux. La créance 1 et l'état de la créance 1 correspondant, d'un montant de 15 118,81 € HT, sont approuvés par le bureau permanent fixe et la facture correspondante est due.
3. Résidence – Opfrissen doorgangappartementen A1e verdiep
Les 6 appartements concepts, situés dans le bloc A - au premier étage de la Residentie Geurts, sont en cours de rafraîchissement pour offrir une location à court terme à d'autres groupes cibles. L'entrepreneur Novo a fait une proposition pour un montant total de 10 769,54 EUR hors TVA et le bureau permanent leur a confié la mission.
4. Centre de services local et services à domicile – notification des demandes, des annulations et des demandes d'exception
5. Résidence – Attribution d'installations résidentielles: établissement d'une liste d'attente et attribution d'installations de logement
6. Service social – Autre aides
7. Service social – Droit à l'intégration sociale
8. Service social – Droit à l'aide financière équivalent au revenu d'intégration
9. Service social – Centre initiatif d'accueil
10. Service social – Illégaux - Soins médicaux urgents
11. Service social – Emploi, article 60§7
12. Service social – Logement - maisons d'urgence et de transit
13. Service social – Agence Immobilière Sociale
14. Service social – Rap op Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général faisant fonction
Rudi Seghers

Le président du CPAS
Armand Hermans

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 22/01/2019

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'instance de surveillance dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de contrôle administratif général de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.